



**Fraternité des
policiers et policières
de Montréal**

COMMUNIQUÉ
Pour diffusion immédiate

Les policiers de Montréal passent au rouge

Montréal, le mercredi 16 mars 2011 - Voulant signifier à l'Administration Tremblay qu'elle ne sera pas aussi patiente que la dernière fois devant le fait que les policiers et policières de Montréal soient sans contrat de travail, la Fraternité des policiers et policières de Montréal a déclenché une première phase de moyens de pression, effective dès aujourd'hui à 15H00. Ces moyens de pression se traduisent par le port de la tuque ou de la casquette rouge, d'une épinglette rouge, d'un autocollant placé sur la veste pare-balle ainsi que d'un fanion arborant le logo de la Fraternité sur les véhicules de patrouille. Rappelons que le contrat de travail des policiers et policières de Montréal est échu depuis le 1^{er} janvier dernier.

« Le maire Tremblay doit savoir que nous ne sommes pas d'humeur à nous faire étirer dans le temps comme la dernière fois » a déclaré le président de la Fraternité, Yves Francoeur. « Les policiers et policières de Montréal font leur part. L'île de Montréal comprend le quart de la population, subit le tiers de la criminalité, et comporte un degré de complexité et d'intensité unique au Québec » ajoute-t-il.

Prête à toute éventualité, la Fraternité considère néanmoins que le respect de ses membres commande un règlement rapide. « Au cours des quatre dernières années, les policiers et policières de Montréal ont passé plus de trois ans avec un contrat de travail échu, et nous trouvons anormal qu'on manque ainsi de considération envers ceux et celles qui protègent la population de l'île de Montréal » conclut Yves Francoeur.

La Fraternité des policiers et policières de Montréal représente quelque 4500 policiers et policières œuvrant sur l'île de Montréal au sein du SPVM.

-30-

Renseignements : Martin Desrochers
Directeur des communications et de la recherche
Fraternité des policiers et policières de Montréal
514 527-4161
Cell : 514 913-0708